

Québec est une ville accueillante qui favorise les rapprochements interculturels. Elle permet une cohabitation harmonieuse entre individus ou entre communautés. Soucieuse d'assurer à chaque citoyen sa place dans la communauté, la Ville de Québec adhère au vivre-ensemble.

Le vivre-ensemble contribue à une plus grande cohésion sociale puisqu'il permet au citoyen de reconnaître la pluralité sociale et culturelle qui l'entoure. Il stimule le sentiment d'appartenance des populations à leur quartier et à leur ville et favorise l'épanouissement de chacun et le sentiment de sécurité.

Vivre ensemble, c'est mieux se connaître pour se reconnaître. C'est dans cette optique que cet appel de propositions est lancé aux organismes culturels professionnels.

### OBJECTIFS

- Augmenter le sentiment de fierté et d'appartenance des citoyens à la ville de Québec
- Découvrir et mieux comprendre les trésors culturels des différentes communautés culturelles du territoire
- Rassembler les citoyens autour des pratiques culturelles issues de la diversité culturelle
- Créer des moments culturels riches et significatifs pour toutes les communautés culturelles du territoire

### CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

- Être un organisme à but non lucratif ayant son siège social à Québec
- Être un organisme culturel professionnel
- L'organisme doit avoir rempli le formulaire et fourni toutes les pièces justificatives requises

### CONDITIONS GÉNÉRALES

- La proposition doit être culturelle (musique, cirque, danse, arts littéraires, arts visuels, etc.).
- La proposition doit être présentée à l'extérieur ou à l'intérieur d'un bâtiment ouvert au public (centre d'achat, centre communautaire, etc.) à l'exception des parcs municipaux et des rues ou trottoirs. L'organisme devra lui-même réserver les lieux ou s'assurer que les gestionnaires des lieux visités sont d'accord pour les accueillir. Il doit aussi avoir les autorisations nécessaires.
- Le projet doit se réaliser avant la fin de l'année 2026.
- La proposition doit être gratuite et inclusive.
- La proposition doit comporter une activité dans, au minimum, trois arrondissements.
- La proposition doit avoir lieu dans des secteurs achalandés du territoire.
- La proposition doit faire découvrir la diversité culturelle artistique aux citoyens de la ville.
- Le projet doit être de type « clé en main », c'est-à-dire que, si présenté à l'extérieur, il doit être autonome (ne pas nécessiter la présence d'employés municipaux), mobile et ne nécessiter aucune exigence technique (électricité, eau, loge, etc.).
- L'organisme devra fournir le personnel requis pour les activités (la Ville exige, de la part de l'organisme, qu'il réponde aux exigences des différentes lois en matière de santé et de sécurité du travail).
- L'organisme devra fournir le matériel nécessaire aux activités.

- Le transport des équipements ainsi que du personnel requis pour les activités devra être inclus dans la proposition.
- Le projet doit être réalisable beau temps, mauvais temps.

## **CRITÈRES GÉNÉRAUX D'ÉVALUATION DES PROJETS**

Les propositions seront évaluées en fonction de :

- La qualité de la proposition et de ses retombées
- La faisabilité du projet
- La contribution à des occasions de travail pour des artistes professionnels de Québec
- Le réalisme et respect des prévisions budgétaires
- L'accessibilité
- L'autonomie et le réalisme sur le plan technique
- Le partenariat et le degré d'implication des gestionnaires des lieux visités

## **BUDGET**

Le budget consenti par projet peut atteindre un maximum de 20 000 \$, taxes incluses, pour les organismes. Le montant accordé peut représenter 100 % du budget.

Les dépenses admissibles sont notamment les frais liés à la conception, la réalisation et la gestion de la proposition. Le montant maximal pour les frais de gestion correspond à 10 % des coûts de la proposition. Les frais de gestion correspondent aux salaires dédiés à l'administration du projet (planification, coordination, suivi du budget, etc.)

La promotion du projet sera assumée par l'organisme retenu, ainsi que par la Ville de Québec avec ses outils de communication. La Ville de Québec a réservé un budget total de 60 000 \$ pour cet appel de projets.

## **DÉPÔT DU RAPPORT FINAL**

Un rapport bilan du projet doit être déposé par l'organisme **au plus tard 60 jours** après sa réalisation et doit comporter :

- La description du projet tel que réalisé
- Les forces et les faiblesses du projet
- Le nombre de participants
- Le budget final

## **PROCÉDURE**

Les propositions doivent être envoyées **au plus tard le 15 mars 2026** et comporter les documents suivants :

- Le formulaire correctement rempli
- Un dossier photo et/ou sonore
- Une lettre de chacun des gestionnaires des lieux visités qui confirme leur volonté d'accueillir le projet et leur collaboration
- Les autorisations nécessaires si applicable
- Tout autre document jugé pertinent

*La Ville se donne un délai de six semaines pour traiter les propositions.*

Pour toute demande de renseignements ou pour le dépôt des propositions :

[culture@ville.quebec.qc.ca](mailto:culture@ville.quebec.qc.ca)